

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2016

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 3423)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 90

présenté par

M. Robiliard, Mme Carrey-Conte, M. Sebaoun, M. Amirshahi, Mme Florence Delaunay,
M. Premat, Mme Guittet, Mme Gourjade, M. Hanotin, M. Pellois, Mme Troallic,
Mme Sommaruga, M. Bardy, Mme Le Houerou, Mme Martinel et Mme Linkenheld

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« , fait obstacle aux contrôles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fait de faire obstacle aux contrôles permet des appréciations pouvant être teintées de subjectivité. Il s'agit de sources d'un contentieux chronophage, coûteux et inutile qu'il ne faut pas prendre le risque de laisser naître.